



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°82-2024-057

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Bureau des Étrangers

82-2024-04-11-00004 - Arrêté préfectoral du 11 avril 2024 portant modification de la composition de la commission d'expulsion du département de Tarn-et-Garonne (2 pages)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-04-11-00004

Arrêté préfectoral du 11 avril 2024 portant
modification de la composition de la
commission d'expulsion du département de
Tarn-et-Garonne



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

Bureau des Étrangers

Arrêté préfectoral du 11 avril 2024 portant modification de la composition de la commission d'expulsion du département de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles L. 630-1 à L.632-7;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2017-03-06-002 du 06 mars 2017 portant constitution de la commission départementale d'expulsion (COMEX) ;

Vu le décret du 22 mars 2023 portant nomination de Monsieur Vincent ROBERTI en qualité de préfet du département de Tarn-et-Garonne ;

Vu les désignations effectuées par Madame la présidente du tribunal administratif de Toulouse en date du 11 octobre 2023;

Vu les désignations effectuées par Monsieur le président du tribunal judiciaire de Montauban en date du 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconstituer la commission départementale d'expulsion;

Sur proposition de la secrétaire générale,

DECIDE :

Article 1er : la commission prévue à l'article L.632-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile est constituée comme suit :

Président :

Monsieur Alain FOUQUET, président du tribunal judiciaire de Montauban, ou à défaut, en cas d'absence, Madame Ingrid Guillard, vice-présidente du tribunal judiciaire de Montauban

.../...

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 10779 –
82013 MONTAUBAN CEDEX
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Membres :

Madame Marie GALLET, magistrate au tribunal judiciaire de Montauban

Madame Florence NEGRE-LE-GUILLOU, première conseillère près du tribunal administratif de Toulouse.

En cas d'empêchement de cette dernière, Madame Mégane PÉTRI, conseillère au tribunal administratif de Toulouse assurera sa suppléance.

Article 2 : Le chef du bureau des étrangers, ou son adjoint, assure les fonctions de rapporteur. Il ne prend pas part aux délibérations de la commission.

Article 3 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn-et-Garonne, ou son représentant, est entendu par la commission. Il ne prend pas part aux délibérations de la commission.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Tarn-et-Garonne, le Président du tribunal judiciaire de Montauban et la Présidente du tribunal administratif de Toulouse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn-et-Garonne.

Une copie du présent arrêté sera notifiée à chacun des membres de la commission départementale d'expulsion, ainsi qu'au directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn-et-Garonne .

Le préfet,

A blue ink signature of Vincent Roberti, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Vincent ROBERTI